

# Ville d'Ottawa, Plan officiel approuvé – Refonte administrative

## PRÉFACE

La présente est une refonte du Plan officiel de la Ville d'Ottawa, adoptée aux termes du Règlement municipal 2003-203 par le Conseil municipal le 14 mai 2003, modifiée par le ministère des Affaires municipales le 10 novembre 2003, et modifiée par la Commission des affaires municipales de l'Ontario par diverses décisions et les modifications 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 166, 167, 168, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202 et 203 adoptées par le Conseil.

Cette refonte est fournie pour des raisons de commodité uniquement. Il convient de consulter les documents originaux certifiés, qui sont archivés au bureau du greffier municipal, hôtel de ville, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario, K1P 1J1.

Pour une indexation plus adéquate et plus facile, des notations ont été ajoutées lorsque des modifications au texte original ont été apportées. Ces notations figurent en abrégé et renvoient aux documents rectificatifs énumérés ci-dessous.

### DOCUMENT RECTIFICATIF

Modifications apportées par le ministère des Affaires municipales et du Logement le 10 novembre 2003, en même temps que l'approbation de certaines parties du Plan officiel.

### FORME UTILISÉE DANS LES NOTATIONS

[Modification 16 du Ministère, le 10 novembre 2003]

### APPELS DEVANT LA COMMISSION DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'ONTARIO

Appel en instance devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario

### FORME UTILISÉE DANS LES NOTATIONS

[Appel x]

### DOCUMENT RECTIFICATIF

Modifications apportées par la Commission des affaires municipales de l'Ontario, en même temps que l'approbation de certaines parties du Plan officiel.

### FORME UTILISÉE DANS LES NOTATIONS

[Décision de la CAMO #253, le 9 février 2005]

### MODIFICATIONS AU PLAN OFFICIEL

Changements apportés par les modifications au Plan officiel et ayant été approuvés.

### FORME UTILISÉE DANS LES NOTATIONS

Le texte touché et les annotations connexes seront mis en italiques et en gras.  
[Modification 8, le 14 juillet 2004]



## **Politiques et désignations portées en appel, en instance de décisions de la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO)**

*Appel 79 - Commission de la capitale nationale*

- Appels visant des sites particuliers figurant à l'Annexe B - Plan de politique urbaine
- Modification à la Politique 5.2.1f